



SEJOURS
ADAPTES
Eté 2021

Du 14 au 21 août

ou du

14 au 28 août

COLTINES (15)

Bonne et moyenne autonomie



COLTINES - Cantal

Situé sur le plateau basaltique de la Planèze, ce village rural dispose d'un riche patrimoine naturel et historique, et il est imprégné d'une tradition agricole.

L'hébergement est composé de chambres de 2, 4 ou 6 lits avec lavabo et WC ou douches. Des douches privatives se trouvent à chaque niveau. Salles d'activités. Deux salles à manger à disposition afin de pouvoir déguster les spécialités auvergnates. Accès PMR.

Activités possibles : Visites de villes et villages, randonnées, parcours orientation, visites de musées (musée de l'agriculture auvergnate)...





Les dates proposées sont les suivantes :

- du 14 au 21 août (8 jours)
- du 14 au 28 août (15 jours)

Tarifs :

pour 8 jours : 914 € par personne.

pour 15 jours : 1 713 € par personne.

En rendez-vous sur place.

Il faudra également prévoir des masques chirurgicaux pour toute la durée du séjour, à raison de 4 masques par jour par vacancier.



A retourner avant le 30 juin 2021 à

FAL du CANTAL - Centre Laïque Antonin Lac-7 Rue du 139^e R.I - 15 000 AURILLAC

Ou par mail à classes@fal15.org - Tél : 04 71 48 95 56

SEJOURS AOUT 2021

LIEU

Centre Chantaris - Le bourg - 15170 COLTINES

EN RENDEZ-VOUS SUR PLACE

DATES :

- du 14 au 21 août 2021 (8 jours) – Tarif : 914 € par personne
 Du 14 au 28 août 2021 (15 jours) – Tarif : 1713 € par personne

Possibilité du lit superposé du haut : oui non

PARTICIPANT

NOM :

PRENOM :

Né(e) le : ___/___/___

Sexe : Féminin Masculin

Mail :

(Pour recevoir les photos ou autres informations)

AUTONOMIE

- A. Bonne autonomie : ne nécessite pas d'aide dans les gestes de la vie quotidienne.
 B. Moyenne autonomie : nécessite d'intervenir dans certains domaines de la vie quotidienne (toilette, habillement, WC).
 C. Petite autonomie : nécessite une aide constante dans la plupart des actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, médicaments, WC). A surveiller, accompagner et aider.

APTITUDE PHYSIQUE

- Pas de problème moteur : bon marcheur
 Pas de problème moteur majeur : se déplace sans difficulté pour de petites promenades. Fatigable.
 Problèmes moteurs : marche avec l'aide ponctuelle d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.
 Problèmes moteurs majeurs : déplacement en fauteuil roulant ou aide humaine permanente à la marche.

COMPORTEMENT

- Comportement sociable : ne laissant pas apparaître de problème particulier
 Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger mais pouvant avoir des périodes d'anxiété, de retrait.
 Comportement nécessitant la présence constante d'un animateur (mise en danger par inattention, fugue, déambulation permanente.)

ETABLISSEMENT FREQUENTÉ DURANT L'ANNEE

Nom :

Ville :

Tél. :

REFERENT S'OCCUPANT DE L'INSCRIPTION :

Prise en charge financière – coordonnées du tuteur :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Mail :

Joindre obligatoirement lors de l'inscription un **acompte de 30%** (par chèque : FAL du Cantal ou par virement).

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

- 1) Autorise la personne inscrite ci-contre, à participer à toutes les activités organisées pendant son séjour au centre de vacances.
- 2) Autorise le directeur du séjour ou son adjoint à faire soigner la personne inscrite et à faire pratiquer tous les soins nécessaires d'urgences.
- 3) M'engage à rembourser au directeur du séjour, les frais d'honoraires de médecin, les frais de médicaments, les frais d'hospitalisation et d'opération ou toute intervention pour la sécurité de la personne inscrite ayant entraîné des frais, ces frais me seront justifiés.
- 4) Accepte que la personne inscrite ne puisse quitter le centre de vacances en cours de séjour, qu'avec moi-même ou un membre de la famille ou de l'établissement d'origine en possession d'une décharge de responsabilité donnée au directeur du centre de vacances.

Fait à :

Le :

Signature :

Afin de répondre aux normes sanitaires en vigueur, nous avons travaillé, en partenariat avec les services de l'état, à un protocole permettant une nouvelle organisation des séjours adaptés. En fonction de l'évolution de la situation, le protocole sera adapté afin d'assurer une sécurité sanitaire à nos vacanciers.

Hébergement : Respect de la distance de 2 mètres entre chaque lit. Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour.

Transport/Acheminement : Les transports pendant le séjour seront assurés par l'équipe encadrante du séjour. Les véhicules utilisés lors du séjour feront l'objet, avant et après chaque utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection. Le lavage des mains avant et après chaque transport sera obligatoire.

Activités/Sorties : Des activités seront proposées chaque jour aux participants, privilégiant les activités in situ. Le choix des activités et les modalités d'organisation, notamment pour les sorties extérieures, veilleront à être en adéquation avec le contexte de crise sanitaire et seront organisées par petits groupes. Le programme d'activités pourra toutefois être modifié compte tenu de la météo ou de la fatigabilité des participants. Le personnel encadrant et les accompagnateurs veilleront à mettre en œuvre et à faire respecter les mesures barrières pour le bon déroulé des animations, ainsi les activités seront réalisées dans un cadre sécurisé. Les déplacements en activités sur l'extérieur du lieu d'hébergement seront organisés selon les conditions générales applicables dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la pandémie.



Encadrement du séjour : L'équipe d'animation sera composée d'un directeur de séjour et d'1 animateur pour 5 résidents, dont un référent COVID. Les accompagnateurs auront pour mission d'apporter l'aide utile aux vacanciers dans tous les actes essentiels de la vie quotidienne, en particulier pour se nourrir, se laver et se déplacer lors du séjour, sur le lieu d'accueil ainsi que lors des animations ou autres excursions proposées. Pour ce faire, l'ensemble de l'équipe sera sensibilisé au préalable quant à leur rôle essentiel dans le cadre de la maîtrise des gestes barrières pour éviter la propagation du virus mais également au respect strict du protocole sanitaire en vigueur. L'organisation du séjour fera l'objet d'une préparation entre les différents membres de l'équipe. A cette occasion le rôle de chacun sera clairement défini afin d'éviter les événements indésirables et de permettre aux vacanciers de vivre le plus sereinement leur séjour. A noter qu'un test préalable au COVID sera réalisé par l'ensemble de l'équipe d'encadrement afin de sécuriser au maximum le séjour et bannir le risque de contamination.

Entretien : Un nettoyage et une désinfection quotidienne des locaux seront réalisés en utilisant des produits virucides. Les objets et surfaces fréquemment utilisés (poignets, rampe, interrupteurs) seront en parallèle régulièrement désinfectés par l'équipe encadrante. Les locaux feront l'objet d'une aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres d'au moins 10 à 15 minutes toutes les trois heures. Le service blanchisserie du centre d'hébergement assurera le nettoyage du linge des vacanciers en cas de besoin ainsi que celui du linge de lit.

Précautions particulières pour les personnes symptomatiques et les personnes à risque : Les personnes accompagnées et les accompagnateurs diagnostiqués ou présentant des signes évocateurs d'atteinte par la Covid 19, ou ayant été en contact avec une personne malade dans les 15 jours avant le départ, devront obligatoirement différer leur participation au séjour. Par ailleurs une prise de température sera réalisée régulièrement.

Informations et accords avec les structures médicales et les officines de pharmacie de proximité : Le responsable du séjour s'assurera également de la présence, à proximité du lieu de séjour, d'un cabinet médical et d'une officine de pharmacie de garde ouverts et disponibles pendant la durée du séjour, auxquels il adressera toutes les informations utiles quant aux besoins médicaux, pharmaceutiques et paramédicaux des vacanciers. L'établissement de santé le plus proche ainsi que le SAMU Centre 15 seront informés de la présence du groupe. Le responsable du déroulement du séjour sur place, mettra à la disposition de son équipe des moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours, ainsi qu'une liste des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence. De plus, une fiche médicale détaillée sera remise au responsable du séjour ainsi que les noms et adresses des médecins traitants des participants. Une trousse à pharmacie de premier secours, incluant des thermomètres et une réserve de gel hydro-alcoolique, sera placée sous l'autorité du directeur formé aux gestes et soins d'urgence. Les principaux numéros d'urgence, notamment ceux mis en place dans le cadre de la crise sanitaire figureront dans la trousse. Une réserve de masques chirurgicaux sera également prévue conformément aux recommandations dans le contexte du COVID 19.

FOCUS : prise en charge d'un vacancier atteint du covid -19 durant le séjour

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant au séjour donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile en évitant les transports en commun. En cas de personne atteinte du covid-19 ou présentant des symptômes pendant le séjour :

1. Isolement de la personne présentant des signes évocateurs de la maladie au sein d'une pièce dédiée dans l'attente de la confirmation du diagnostic avec port d'un masque en présence d'un tiers ;
2. Consultation médicale et suivi auprès du cabinet médical prévenu en amont du séjour de la présence du groupe ;
3. Mettre en place le protocole prévu d'isolement ;
4. Procéder à son rapatriement si l'affection est confirmée ;
5. Organiser un test systématique des autres vacanciers et accompagnants ;
6. Bio-nettoyage et prise en charge du linge.

Rapatriement/retour anticipé

Dans l'éventualité où le séjour devrait être interrompu avant le terme prévu, un protocole sera mis en place afin d'assurer le rapatriement des vacanciers.

Le responsable du séjour veillera à prendre toutes les mesures de précautions nécessaires et à faire respecter scrupuleusement les gestes barrière dans des conditions garantissant la santé et la sécurité des vacanciers.

Retour dans les structures d'accueil des vacanciers

Les personnes accueillant le vacancier à son retour devront surveiller tout signe d'alerte et l'apparition d'éventuels symptômes, et, le cas échéant, de prévenir l'organisateur du séjour pour qu'une information des autres vacanciers et de leurs familles, ainsi que des accompagnateurs, puisse être effectuée.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Le présent protocole sera adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

FAL du Cantal

7 rue du 139ième RI - 15012 Aurillac

04 71 48 95 56

classes@fal15.org